



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 avril 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Malaisie

Résumé

Le présent projet de descriptif de programme de pays pour la Malaisie est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période allant de 2008 à 2010, soit un prélèvement de 1 500 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 4 500 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2007/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration (E/ICEF/2006/5/Rev.1), le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF pas plus de six semaines après l'examen du descriptif de programme de pays à la session du Conseil. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2007.



Données de base[†]

(2005, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	9,6
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	12
Insuffisance pondérale (% , modérée et grave) (2003)	11
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2003)	30
Taux d'inscription scolaire dans l'enseignement primaire (% net, garçons set filles) (2003)	93/93
Élèves du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (%) (2002)	98
Accès à une eau plus salubre (%) (2004)	99
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	0,5
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgées de 5 à 14 ans
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	4 960
Enfant d'un an ayant reçu les trois doses de vaccins associés DTC3 (%)	90
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (%)	90

[†] On trouvera des données nationales plus complètes sur les enfants et les femmes sur le site www.unicef.org.

La situation des enfants et des femmes

1. La Malaisie a fait des progrès remarquables sur le plan du bien-être des enfants et elle est en bonne voie d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Une politique à long terme alliant croissance économique et équité a entraîné une baisse continue des taux de pauvreté. La proportion de la population qui vit dans la pauvreté a diminué, se situant à 5,7 % en 2005. Les taux de mortalité chez les nourrissons et chez les enfants de moins de 5 ans se situent presque aux mêmes niveaux que dans les pays développés.

2. Le taux net de scolarisation dans le primaire est très élevé, et il n'y a pas un écart important entre les garçons et les filles. Selon le Ministère de l'éducation, 98 % des élèves du primaire son arrivés à la sixième année de scolarité, en 2005. Les acquis scolaires sont importants, même au regard des normes internationales. Le taux de prévalence du VIH/sida chez les adultes est faible en Malaisie : il est de l'ordre de 0,5 %, l'épidémie touchant essentiellement les groupes à haut risque. Le pays dispose d'un cadre juridique et politique solide, notamment en ce qui concerne la protection des enfants contre l'exploitation, la violence et la négligence.

3. Sur la population de 26,1 millions, 1,8 million de personnes ne sont pas des citoyens malaisiens. Les enfants sont au nombre d'environ 10 millions, dont 3,1 millions ayant moins de 5 ans. En raison de la diminution régulière des taux de fécondité, la proportion d'enfants dans la population a baissé. En 2005, le pays comptait environ 550 000 enfants non malaisiens, dont environ 300 000 dans l'État de Sabah.

4. En 2004, le gouvernement fédéral a consacré 8 et 21 % de son budget, à la santé et à l'éducation respectivement. En 2005, 5,7 % seulement de la population vivaient dans la pauvreté, une légère augmentation du coefficient de Gini a cependant été constatée entre 1999 et 2004. C'est dans l'État de Sabah que le taux de pauvreté globale était le plus élevé (23 % en 2004); les taux sont particulièrement élevés chez les groupes autochtones du Sabah et du Sarawak, ainsi que parmi la population des Orang Asli de la Malaisie péninsulaire.

5. La Malaisie a joué un rôle actif au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), pour ce qui est notamment de la protection des droits des femmes et des enfants et de la lutte contre la traite des êtres humains. Le neuvième Plan pour la Malaisie pour la période 2006-2010 prévoit de mener des actions visant à réduire les écarts sur le plan du développement entre les membres de l'ASEAN. Ayant atteint un niveau de développement supérieur à celui de la plupart des pays d'Asie, la Malaisie s'emploie de plus en plus activement à faire connaître sur le plan international ses expériences en matière de développement dans le cadre du Programme de coopération technique de la Malaisie.

6. La Malaisie dispose d'institutions performantes pour l'élaboration des politiques sociales ainsi que d'un cadre politique et juridique solide pour les enfants. Le neuvième Plan pour la Malaisie vise à renforcer davantage le mécanisme de prise de décision en relevant le niveau auquel se tiennent les consultations sur les nouvelles initiatives en matière de politique. La loi sur les enfants (*Child Act*) de 2001 porte sur une vaste gamme de questions relatives à la protection de l'enfant et s'applique à tous les enfants de moins de 18 ans dans l'ensemble de la Malaisie. Tout en appliquant cette loi, il est nécessaire de disposer de capacités et de ressources suffisantes et d'envisager les modifications nécessaires sur la base d'évaluations appropriées. Parallèlement, pour assurer une plus grande protection, il sera essentiel d'axer les efforts sur les moyens d'autonomiser les parents et les enfants en menant des campagnes pour promouvoir, au moyen de services intégrés, la planification familiale, les pratiques de soins aux enfants, la préparation à la vie active et la santé des adolescents.

7. Pour réussir à améliorer les politiques, systèmes et services fondés sur des observations factuelles, il importe de disposer de davantage d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ventilés. Les recherches, études et enquêtes ciblées doivent être axées sur les groupes d'enfants particulièrement vulnérables tout en utilisant une approche d'analyse des coûts qui permette de comparer le coût de la réparation à celui de la prévention. Il faut que les organismes collaborent dans le cadre de mécanismes de collecte de données sur la protection des enfants.

8. L'analyse de la situation menée par l'UNICEF et la Malaisie révèle des disparités en ce qui concerne l'accès à des services (santé, éducation et autres services sociaux) de qualité, particulièrement pour les enfants vivant dans les zones rurales, dans les régions isolées du Sabah et du Sarawak, chez les Orang Asli et au sein de la population non malaisienne. Ces disparités correspondent au niveau de pauvreté plus élevé que connaissent ces groupes. Les problèmes de santé liés au mode de vie, notamment le VIH/sida, et les accidents et les blessures sont préoccupants, particulièrement chez les jeunes adolescents. Chez les enfants âgés de 5 à 18 ans, les accidents de la route et la noyade sont les deux principales causes de décès, surtout chez les garçons. Il importe toutefois de mieux comprendre les connaissances, les attitudes et les pratiques des adolescents, notamment à l'égard du

VIH/sida qui commence à se propager hors des groupes à haut risque. Le tiers des 6 120 cas d'infection nouveaux signalés en 2005 ont été recensés chez des personnes qui traditionnellement n'utilisent pas de drogues injectables. Grâce à un programme efficace de dépistage prénatal conjugué à une bonne prise en charge clinique, il n'y a qu'un petit nombre de bébés qui sont séropositifs à la naissance chaque année. Toutefois, le nombre d'enfants orphelins du sida ou touchés par ce dernier est à la hausse.

9. On constate une augmentation du nombre d'enfants victimes de violence sexuelle et d'autres formes de mauvais traitements ou de négligence : 1 800 victimes ont été recensées en 2005, ce qui s'explique par le fait que le nombre de cas signalés a augmenté. De même, le nombre d'élèves impliqués dans des actes d'intimidation avait doublé entre 2002 et 2004. En raison de sa richesse relative, et de l'afflux important de migrants (en situation régulière ou irrégulière), la Malaisie est devenue un pays de destination pour la traite d'êtres humains. Dans la majorité des cas, les victimes sont destinées à l'exploitation sexuelle, cependant un certain nombre d'entre elles – surtout celles qui viennent d'Indonésie – sont destinées plutôt à l'exploitation économique ou à l'adoption. On ne connaît pas l'ampleur du phénomène de la traite des enfants, mais des indicateurs supplétifs laissent à penser qu'il s'agit d'une pratique de plus en plus répandue.

10. Le tsunami de l'océan Indien en 2004 a été la pire catastrophe naturelle de l'histoire de la Malaisie et a exacerbé le sentiment de vulnérabilité dans le pays. Le Gouvernement avait la capacité et l'infrastructure nécessaires pour répondre immédiatement aux besoins matériels, le tsunami a cependant montré que les moyens des collectivités de créer un cadre plus protecteur des enfants étaient limités. Le défi pour la Malaisie, dans le moyen et long terme, consistera à déterminer la capacité des collectivités de faire face aux effets psychologiques d'une catastrophe de cette ampleur dans le cadre d'un programme de préparation efficace aux situations d'urgence, qui devrait comporter un volet psychosocial important.

11. Signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1995, la Malaisie demeure résolue à en assurer la mise en œuvre. Dans les observations finales formulées en janvier 2007 au sujet du premier rapport périodique que la Malaisie lui a présenté, le Comité des droits de l'enfant a félicité le pays des progrès notables qu'il a accomplis en matière de développement économique et social, notamment les investissements qu'il ne cesse de consacrer aux services de santé, à l'éducation et aux dispositifs pour la protection de l'enfant. La Malaisie a été encouragée à reconsidérer les réserves qu'elle avait exprimées au sujet de la Convention relative aux droits de l'enfant, à revoir sa législation interne en tenant compte de la Convention et à prévoir des ressources suffisantes et des mécanismes de suivi adéquats pour le deuxième Plan national d'action en faveur des enfants 2001-2020.

12. Le Comité a également recommandé de procéder à une évaluation systématique de l'incidence des crédits budgétaires sur les enfants et de créer une base nationale de données concernant les enfants. Il a souligné la nécessité d'évaluer les inégalités qui existent entre les groupes d'enfants vulnérables, notamment les Orang Asli et les groupes autochtones et minoritaires au Sabah et au Sarawak. Il a également recommandé l'adoption d'une stratégie nationale intégrée qui viserait plusieurs objectifs : prévenir la violence, les mauvais traitements et la négligence dont les enfants font l'objet; réaliser des études sur des questions liées à la protection des enfants, notamment les enfants vivant ou travaillant dans la rue et les

enfants victimes de la traite d'êtres humains; et renforcer l'action visant à mettre en œuvre le Plan stratégique national sur le VIH/sida.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure

Principaux résultats obtenus

13. Le Plan stratégique national sur le VIH/sida, 2006-2010 a été adopté par le Cabinet en 2006. Le programme de pays a permis de disposer d'un appui technique considérable pour l'élaboration de ce plan, qui a ensuite été intégré avec succès au neuvième Plan pour la Malaisie, constituant ainsi le cadre pour la coordination des actions de l'ensemble des partenaires. Le Gouvernement a affecté des crédits budgétaires importants au Plan stratégique national, témoignant ainsi de la capacité de la Malaisie d'atteindre les objectifs fixés lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida ainsi que de l'engagement du Ministère de la santé, signataire de la Déclaration de Hanoi de 2006 concernant les enfants et le VIH/sida. L'action de l'UNICEF a aidé le Fonds à s'imposer comme un partenaire fiable, capable de donner des avis en matière de politique et d'appuyer la mise en œuvre de projets novateurs.

14. En 2006, l'UNICEF a fourni, grâce à son programme de pays, une aide technique très spécialisée pour la création au sein du Ministère de la santé du Secrétariat de réduction des risques du VIH/sida. L'appui accordé pour transposer à l'échelle nationale le programme de réduction des risques – notamment des programmes de traitement de substitution de drogues et de distribution de seringues et de préservatifs – a amené les décideurs principaux de la Police royale malaisienne et de l'agence antidrogues du pays à s'engager rapidement en faveur du programme. Après avoir reçu une formation initiale dispensée par des experts financés par l'UNICEF, la police a créé une réserve de formateurs.

15. Le programme a également permis d'appuyer plusieurs projets pilotes au niveau local, ce qui a permis à la fois d'obtenir des résultats sur le terrain pour des débats politiques et d'acquérir l'expérience nécessaire pour la transposition des projets à plus grande échelle. En collaboration avec l'UNICEF, l'État de Kedah a élargi le programme ProStar de prévention du sida aux jeunes et a mis sur pied dans six districts des centres pilotes pour jeunes non scolarisés où les jeunes qui ont quitté l'école sont sensibilisés au sida par des pairs. Le modèle ProStar va prochainement être transposé à l'échelle nationale et des informations sont données à l'échelle internationale sur l'expérience acquise. Un projet d'éducation axé sur l'autonomie fonctionnelle dans la lutte contre le VIH/sida a été mis à l'essai dans 16 écoles secondaires et 4 écoles primaires dans l'État de Kedah. Le module sera revu et enrichi à la lumière de l'expérience acquise.

16. Un projet pilote visant à prévenir les actes d'intimidation et de brutalité dans les écoles a été appliqué dans certaines écoles à Kuala Lumpur en 2006. L'évaluation du projet pilote donnera des enseignements utiles qui permettront d'élaborer une stratégie nationale pour combattre la violence dans les écoles. En collaboration avec l'organisme Mercy Malaysia et sous les auspices du Groupe de travail fédéral du Sabah, le programme a permis à neuf cliniques mobiles de fournir des services à 3 514 patients, se trouvant essentiellement dans les régions isolées du

Sabah. Cette collaboration entre Mercy Malaysia, le Groupe de travail fédéral du Sabah et l'UNICEF s'est révélée comme étant un partenariat stratégique important.

17. Un modèle viable de coopération entre le Gouvernement malaisien et l'UNICEF a été arrêté lors de l'examen à mi-parcours de 2006 et sera appliqué pour le programme de pays 2008-2010. Il a été élaboré sous la direction du Comité consultatif national de l'UNICEF, qui a été créé en 2005 et est chargé de donner des avis sur l'évolution du partenariat entre la Malaisie et l'UNICEF.

18. La mise sur pied du Centre de collaboration IHM-UNICEF pour les politiques en matière de santé, la valorisation et l'évaluation s'est révélée comme un moyen de fournir des informations et analyses dans le domaine de la santé permettant au Gouvernement de prendre des décisions. À la fin de 2006, le Centre a évalué le programme de prévention de la transmission mère-enfant du VIH. Le même centre procédera également en 2007 à la première enquête nationale en Malaisie sur les blessures et les accidents.

19. À la suite du tsunami, l'UNICEF a entrepris, avec le Ministère de la santé et le Collège universitaire HELP et l'organisation non gouvernementale EMPOWER, des interventions en vue du redressement et du relèvement. Environ 1 000 enfants ainsi que leurs familles et des communautés ont ainsi pu bénéficier d'un appui et d'un accompagnement psychosociaux. La mise en place d'un soutien psychosocial à plus long terme et de mécanismes de protection et de formation à la vie pratique a ensuite été intégrée au programme de pays et favorisée par des alliances stratégiques. En 2005, a été mis en place un réseau communautaire de soutien psychosocial, composé de professionnels de la santé, d'enseignants et de travailleurs sociaux, ainsi que de personnalités religieuses et de notables locaux. Des enfants et des jeunes ont également participé à des discussions qui les ont aidés à comprendre les effets du tsunami sur leur vie et qui ont permis de mieux adapter les interventions aux différentes situations.

Enseignements tirés

20. L'examen à mi-parcours a mis en évidence le fait que la Malaisie joue de plus en plus le rôle d'un partenaire de développement de l'UNICEF. Il y a eu de plus en plus de programmes conjoints exécutés selon le principe du partage des coûts, ce qui a permis l'appropriation des projets et donc le partage des responsabilités en ce qui concerne la planification, l'exécution et la réalisation des résultats souhaités. Étant donné que le principe du partage des coûts va de plus en plus être appliqué dans le programme de pays 2008-2010, le Gouvernement malaisien a exercé un plus grand contrôle sur le nouveau programme et a renforcé son partenariat avec l'UNICEF en ce qui concerne la conception et la planification de celui-ci.

21. Selon un examen de l'intervention menée à la suite du tsunami, en 2006, l'UNICEF avait formé, en guise d'intervention immédiate, un certain nombre d'alliances stratégiques avec des organismes gouvernementaux et avec des organisations non gouvernementales. La collaboration intersectorielle et interinstitutions à laquelle elle a donné lieu continue de porter des fruits et de donner des résultats. L'UNICEF est généralement considéré comme un intermédiaire désintéressé et il a pu continuer à faciliter la collaboration entre les divers acteurs intervenant auprès d'un groupe d'enfants donné, ce qui permet de tirer le meilleur parti des ressources disponibles et d'éviter de créer des « silos » isolés. Les partenariats stratégiques ont acquis de plus en plus d'importance et se

sont révélés jouer un important rôle de mobilisation permettant par la suite de garantir la viabilité des interventions.

22. La création d'un comité consultatif national sur le rôle futur de l'UNICEF en Malaisie a été une mesure innovante. Ce comité a joué un rôle essentiel en ce qu'il a fourni des orientations et un encadrement à un haut niveau et proposé un mécanisme opérationnel et financier de rechange qui apporte une présence continue de l'UNICEF. Du fait que le Comité comprend des membres de haut niveau et est ouvert à tous (y siègent des représentants de services gouvernementaux et d'ONG), les travaux ont bénéficié de l'apport de personnes connaissant très bien les questions concernant les enfants et l'UNICEF.

Le programme de pays, 2008-2010

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources*</i>	Total
Partenaires du développement	500	1 850	2 350
Politiques et services sociaux de qualité	350	1 350	1 650
Dépenses intersectorielles	650	1 350	2 000
Total	1 500	4 500	6 000

* En fonction de la disponibilité de fonds du secteur privé, de fonds thématiques ou de réserve, ou de fonds de contrepartie du Gouvernement malaisien. Les fonds de contrepartie du Gouvernement malaisien sont soumis à l'approbation du Cabinet.

Processus d'élaboration du programme

23. Le programme de pays a été élaboré sous l'impulsion et la direction de l'Équipe de planification économique du Cabinet du Premier Ministre, et il a été étroitement intégré à l'examen à mi-parcours de 2006. La participation active de plusieurs ministères clefs et d'autres organismes gouvernementaux a été essentielle du fait qu'elle a permis de faire une évaluation critique des progrès réalisés et des enseignements tirés dans le cadre du programme de pays 2005-2007, et de valider le programme de pays 2008-2010. Le bureau régional de l'UNICEF a grandement contribué à ce processus s'agissant notamment du rôle futur de l'UNICEF et de la présence du Fonds dans ce pays à revenu intermédiaire.

24. On a mis la dernière main en décembre 2006 à une analyse approfondie de la situation des enfants en Malaisie après qu'elle ait fait l'objet de vérifications et d'améliorations pendant une période de six mois. Les conclusions de cette analyse, couplées aux observations finales que le Comité des droits de l'enfant a formulées en janvier 2007, ont permis, dans une très grande mesure, d'élaborer le programme de pays. Les recommandations formulées dans l'examen à mi-parcours de 2006 au sujet des mécanismes de financement, de la présence du Fonds et du programme de pays 2008-2010 sont intégrées au présent document et faisaient partie d'un mémoire du Cabinet présenté au début de 2007.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

25. Le programme de pays a pour objectif global d'appuyer les efforts que le Gouvernement malaisien déploie pour le renforcement des capacités autonomes au niveau central de sorte que tous les enfants du pays jouissent pleinement de leurs droits à la survie, au développement, à la protection et à la participation.

26. Les résultats stratégiques visés sont énumérés ci-après : a) un modèle de partenariat viable avec la Malaisie est établi et tous les enfants malaisiens continuent d'en bénéficier; b) l'UNICEF s'impose comme un centre du savoir facilitant le transfert de connaissances d'experts à destination et en provenance de la Malaisie; et c) en tant que partenaire de confiance du Gouvernement malaisien, l'UNICEF contribue à la réalisation des buts et objectifs du neuvième Plan pour la Malaisie et au respect par la Malaisie, en tant qu'État partie, des obligations énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la déclaration concernant *Un monde digne des enfants*.

27. Les partenariats seront le principal moyen d'exécution du programme. En tant que stratégie intersectorielle, le programme de pays appuiera le renforcement de capacités en vue de la réduction des inégalités dans des domaines clés. Des recherches de haut niveau, des initiatives de production des connaissances et des projets pilotes faciliteront les débats généraux fondés sur des données factuelles. De plus en plus, la recherche et la production de connaissances centrées sur les enfants comporteront une analyse des coûts, de manière à faire bien voir l'incidence financière des différentes options. Des projets pilotes mis en œuvre au niveau local permettront de disposer d'informations essentielles aussi bien pour des concertations que pour la mobilisation en faveur des enfants et de prendre les mesures nécessaires en vue de leur transposition à l'échelle nationale et internationale. Les actions de sensibilisation et la mobilisation des ressources en faveur des enfants constitueront des approches stratégiques de plus en plus importantes, compte tenu du niveau de développement élevé en Malaisie. L'accent sera mis de plus en plus sur le partage des coûts en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes.

28. Avec son réseau international unique, l'UNICEF continuera de faciliter les échanges internationaux de connaissances et le transfert de savoirs vers la Malaisie au moyen de connaissances techniques d'experts. Compte tenu des enseignements tirés de la coopération antérieure, on s'attend à ce que la mise en commun avec d'autres pays des données d'expérience et des pratiques optimales de la Malaisie en matière de développement deviennent un élément de plus en plus important du programme de pays. Tel que recommandé dans l'examen à mi-parcours, l'UNICEF continuera de faciliter l'établissement de nouveaux partenariats et la collaboration interinstitutions sur les questions intersectorielles, agissant en tant que promoteur de la coopération aussi bien à l'échelon national qu'international.

Liens avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

29. Le programme de pays a pour objectif d'appuyer Vision 2020, le neuvième Plan pour la Malaisie ainsi que le Plan national d'action en faveur des enfants 2001-2020. Le programme cadre avec le calendrier du neuvième Plan pour la Malaisie et appuie quatre de ses principales orientations : a) accroître les capacités en matière

de savoir et d'innovation, b) éliminer les inégalités socioéconomiques chroniques, c) améliorer le niveau de vie et assurer une qualité de vie durable, et d) renforcer les moyens institutionnels et la capacité de mise en œuvre.

30. Le neuvième Plan pour la Malaisie vise à améliorer la prestation des services publics sur le plan de la qualité et à la rendre plus efficace. Ses principales stratégies dans le domaine de la santé consistent notamment à prévenir la maladie et à réduire le fardeau de la morbidité, à élargir l'accès aux soins de qualité, à améliorer la recherche de manière à appuyer la prise de décisions fondée sur des faits, à contribuer à la mise en valeur des ressources humaines et à renforcer les systèmes d'information et de gestion portant sur la santé. Le regroupement et l'intégration permettront de tirer le meilleur parti des ressources et l'on visera à fournir des soins de meilleure qualité aux populations rurales, au Sabah et au Sarawak en particulier. On a accordé la priorité à l'action visant, par la mise en œuvre du Plan stratégique national, à freiner et à inverser la propagation du sida. Le neuvième Plan pour la Malaisie vise également à élargir davantage l'accès à une éducation de qualité, particulièrement au Sabah et au Sarawak ainsi que dans les régions rurales, et à aider à réduire les écarts sur le plan des résultats. Pour favoriser le bien-être, la protection, le développement et la participation des enfants, des efforts concertés sont actuellement déployés pour renforcer les dispositifs de soutien aux familles et l'institution familiale elle-même. La participation de la collectivité est considérée comme un élément important des programmes de prévention et de réadaptation en faveur des enfants.

31. Dans la mesure où le processus du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement n'est pas applicable à la Malaisie, l'UNICEF utilise surtout l'équipe de pays pour travailler avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'atteindre les buts fixés par le système des Nations Unies dans ce pays.

Liens avec les priorités internationales

32. La Malaisie est en bonne voie pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, et le programme aidera le pays à dépasser ces objectifs. On accordera une très large place à la lutte contre le VIH/sida et à la réduction des inégalités. Le programme de pays appuiera également les principes et objectifs énoncés dans *Un monde digne des enfants*.

33. Le programme portera sur les priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009, et sera axé sur les « activités de sensibilisation et les partenariats en faveur de la réalisation des droits de l'enfant ». Dans l'analyse de situation et dans les observations finales formulées en janvier 2007 par le Comité des droits de l'enfant, il était recommandé de continuer de mettre l'accent sur la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements ainsi que sur le VIH/sida et les enfants. L'appui accordé à la recherche, à la production de connaissances et aux projets pilotes dans le but de favoriser des débats généraux fondés sur des données factuelles aideront le Gouvernement à réduire en vue de les éliminer les disparités en matière d'accès à des services éducatifs, sanitaires et sociaux de qualité que continuent de connaître les enfants vivant dans les zones rurales ou isolées, au Sabah et au Sarawak notamment. Pour ce faire, il sera nécessaire d'examiner les autres domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme.

Composantes du programme

34. Le programme **Partenaires du développement** visera à aider le Gouvernement à concrétiser à l'horizon 2020 son projet d'une société plus humaine et d'un pays pleinement développé grâce à trois projets : a) suivi des enfants, b) création de la base de connaissances, et c) établissement d'un partenariat viable entre l'UNICEF et la Malaisie.

35. En continuant d'élaborer le modèle de partenariat soutenu entre la Malaisie et l'UNICEF, on tentera d'améliorer le sort des enfants en Malaisie de la manière la plus efficace qui soit. Les partenaires continueront de suivre de près l'évolution du rôle de l'UNICEF en Malaisie, notamment au-delà de 2010, en étudiant les possibilités de lever des fonds que présente le modèle tripartite proposé dans le cadre duquel il serait fait appel à des fonds de l'UNICEF, du Gouvernement malaisien et de la société civile, notamment le secteur des entreprises. Pour la période du présent programme, l'UNICEF continuera de faire appel à ses filières de financement habituelles pour les pays de programme. Le Gouvernement malaisien allouera, au titre des coûts du programme, des fonds qui équivaldront à peu près à la contribution de l'UNICEF prélevée sur les ressources ordinaires. L'UNICEF utilisera une proportion limitée de ses fonds pour amorcer et appuyer des opérations d'appels de fonds ciblant le secteur privé, ce qui suppose que les lois actuelles soient modifiées afin permettre des appels de fonds en faveur du programme de pays Malaisie-UNICEF. On élaborera des stratégies de collecte de fonds en tenant compte des partenariats productifs qui existent déjà avec le secteur privé, des renseignements disponibles sur la notoriété de l'UNICEF et la perception que s'en fait le public, et des attitudes que suscitent les questions relatives aux enfants. Le programme visera à sensibiliser davantage le public et les sociétés à la situation des enfants, non seulement en Malaisie mais également dans tous les pays à faible revenu du monde, ce qui encouragera à soutenir l'action que mène l'UNICEF à l'échelle mondiale.

36. En vue d'enrichir la base de connaissances, le programme viendra en appui à l'indicateur du développement de l'enfant, dispositif de suivi régulier de la situation des enfants et des tendances influant sur leur bien-être, et il aidera à renforcer les autres mécanismes de suivi. Dans le but de contribuer au dialogue sur les politiques relatives aux enfants, le programme prévoira aussi un appui à la recherche et à la production de connaissances axées sur les enfants, ce qui recouvrira, de plus en plus, l'analyse des coûts, l'affectation des ressources et les thèmes intersectoriels.

37. Les principaux résultats attendus sont les suivants : a) le rôle de l'UNICEF et les modalités de son engagement en Malaisie sont énoncés dans un nouveau modèle de financement, d'après lequel le Gouvernement fournit des fonds de contrepartie à hauteur d'un niveau indicatif de 500 000 dollars (prélevés sur les ressources ordinaires) par an pour la période 2010-2020; b) une stratégie de collecte de fonds, qui sera intégralement mise en œuvre d'ici à 2011, est élaborée et mise à l'essai; c) la base de connaissances sur les enfants en Malaisie est renforcée au moyen de plusieurs projets de recherche analytique de grande qualité, axés sur les enfants et contribuant à la concertation sociale; et d) l'expérience de la Malaisie en matière de développement ainsi que ses pratiques optimales et ses innovations dans les domaines de la survie, du développement, de la participation et de la protection de l'enfant sont diffusées par l'Équipe de planification économique auprès d'autres

pays, notamment ceux de l'ASEAN, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique.

38. Le programme permettra de renforcer davantage le partenariat établi avec l'Équipe de planification économique ainsi que les nouveaux partenariats noués avec le Ministère de la statistique et le Bureau du Procureur général, tout en mettant en place de nouveaux partenariats avec les ministères centraux, tels que le Ministère des finances, les Ministères de la santé et de l'éducation, le Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire (y compris son Service du bien-être social), la Commission des droits de l'homme de Malaisie, le Centre de collaboration IHM-UNICEF pour l'amélioration et l'évaluation de la politique en matière de santé, le Collège universitaire HELP et les organismes EMPOWER et Mercy Malaysia. Le Comité consultatif national de l'UNICEF continuera lui aussi de jouer un rôle fondamental. Le programme permettra en outre de renforcer le partenariat avec le secteur privé, aussi bien avec les particuliers qu'avec les sociétés. Les médias continueront d'être un partenaire essentiel tant pour sensibiliser le public à la problématique relative aux enfants que pour mobiliser des ressources financières.

39. Le programme **politiques et services sociaux de qualité** appuiera l'action menée au titre du neuvième plan pour la Malaisie pour assurer l'accès à des services de soins, d'éducation et de protection sociale pour tous les enfants, grâce à des initiatives portant sur trois thèmes : a) une protection de qualité pour les enfants vulnérables; b) des services éducatifs et sanitaires de qualité pour les enfants et adolescents vulnérables; et c) des modes de vie sains et le VIH/sida. Plutôt que d'être axé sur la prestation directe de services, ce programme met l'accent sur l'accès à des conseils techniques de grande qualité de manière à favoriser l'élaboration de nouvelles politiques sociales et l'amélioration des politiques existantes. Pour favoriser l'acquisition de connaissances dans le pays même, un appui sera fourni aux principaux projets pilotes au niveau local.

40. Conformément au neuvième plan pour la Malaisie, les initiatives continueront de cibler les enfants des Orang Asli et, de plus en plus, les enfants se trouvant au Sabah et au Sarawak, particulièrement les enfants de groupes autochtones vivant dans des régions isolées, les enfants non malaisiens et les enfants séropositifs ou touchés par le VIH/sida. Le programme abordera également les questions prioritaires de protection des enfants, telles qu'énoncées par le Comité des droits de l'enfant : actes d'intimidation et de brutalité à l'école et violence contre les enfants, mauvais traitements et négligence, et traite des enfants. L'UNICEF contribuera également à cette action en livrant les enseignements tirés de son expérience internationale en ce qui concerne les politiques centrées sur les enfants. De plus, le programme permettra de partager, avec d'autres pays, l'expérience de la Malaisie en matière de développement, grâce à la création de modules sur les « pratiques optimales ».

41. On appuiera également l'action menée par le Gouvernement pour donner suite aux Observations finales de janvier 2007.

42. Les principaux résultats attendus sont les suivants : a) la qualité des mécanismes sociaux, juridiques et protecteurs pour les enfants de Malaisie est améliorée grâce aux principaux projets pilotes mis en œuvre au niveau local et par la fourniture de conseils techniques d'experts; et b) les groupes d'enfants non pris en charge bénéficient de politiques, stratégies et partenariats améliorés en vue de la

réduction des écarts révélée par les indicateurs sociaux et ont un meilleur accès aux services sanitaires, éducatifs et sociaux.

43. Les principaux partenaires gouvernementaux seront : le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire (y compris son Service du bien-être social), le Bureau du Procureur général, le Service du développement de l'islam en Malaisie, le Ministère du développement rural et régional, le Service du développement communautaire, le Service des affaires relatives aux Orang Asli, la Commission des droits de l'homme et le Groupe de travail fédéral. Feront notamment partie des partenaires dans le domaine de la recherche : le Centre de collaboration IHM-UNICEF pour l'amélioration et l'évaluation de la politique en matière de santé, les Universités Kebangsaan et Putra et le Collège universitaire HELP. Les ONG partenaires seront notamment : Mercy Malaysia, Malaysian Association for the Protection of Children, Malaysian Council for Child Welfare et Malaysian AIDS Council.

44. Les **coûts intersectoriels** financeront les dépenses au titre du programme et du personnel de soutien, l'assistance technique recouvrant plus d'un programme et les dépenses des bureaux.

Principaux partenariats

45. Au fil de nombreuses années de coopération, la Malaisie et l'UNICEF ont forgé un partenariat solide. Outre les partenariats principaux présentés dans les paragraphes précédents, l'examen à mi-parcours recommandait que l'UNICEF continue à rechercher de nouveaux partenariats et à faciliter la coopération, tant au niveau national qu'au niveau international. L'UNICEF continuera de rechercher de nouveaux partenariats et de consolider ceux qui existent, en vue de les rendre plus stratégiques, mutuellement fructueux et efficaces.

46. L'équipe de pays des Nations Unies est un partenaire important pour ce qui est d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les programmes des organismes des Nations Unies. Des domaines d'intérêt commun ont été recensés et inclus dans le programme, et on veillera à maintenir un bon dosage entre les activités coordonnées et les activités complémentaires.

Suivi, évaluation et gestion du programme

47. L'Équipe de planification économique sera le principal organe de coordination pour la mise en œuvre du programme. Un plan d'action de trois ans pour la mise en œuvre des programmes de pays ainsi que des plans de travail annuels seront élaborés et pourront être modifiés en fonction d'examens annuels, d'évaluations ou de l'évolution des besoins prioritaires, ou de l'état du financement. Le deuxième examen annuel, prévu pour la fin de 2009, servira d'examen à mi-parcours et contribuera à la préparation du prochain cycle budgétaire, qui débutera en 2011.

48. Un plan intégré de suivi et d'évaluation pour 2008-2010 permettra d'orienter la gestion axée sur les résultats et de planifier les principales initiatives de recherche, études, enquêtes et évaluations. Le Service Malaysia-Info, hébergé par le Service de la statistique, recevra un appui de l'équipe de pays des Nations Unies et servira d'outil pour le suivi de la situation des enfants dans le contexte plus large du suivi des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Le tableau récapitulatif des

résultats présente les principaux résultats attendus ainsi que des indicateurs des progrès réalisés, et il servira à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme.

49. Comme recommandé par le Comité consultatif national et dans l'examen de mi-parcours, la présence de l'UNICEF au pays sera maintenue sous la forme d'une personne morale représentant les Nations Unies et dotée du statut intergouvernemental correspondant, plutôt que sous toute autre forme juridique une fois que le classement du pays aura changé. Ce faisant, on garantira la continuité de la structure indépendante actuelle tout en maintenant la capacité de suivre la situation des femmes et des enfants de façon continue et d'être un porte-parole indépendant pour les enfants, en garantissant en même temps la bonne mise en œuvre du programme de pays.

Tableau récapitulatif des résultats : Programme malaisien de coopération, 2008-2010

<i>Domaine d'intervention prioritaire selon le Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'intervention/résultat de référence estimatif dans ce domaine</i>	<i>Principaux indicateurs des progrès réalisés</i>	<i>Moyen de vérifier les résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Objectifs auxquels les résultats attendus dans ce domaine contribueront :</i>
Activités de sensibilisation et partenariats en faveur de la réalisation des droits de l'enfant	1. La qualité des dispositions sociales, juridiques et protectrices que le Gouvernement fournit aux enfants en Malaisie s'est améliorée grâce aux enseignements tirés de la mise en œuvre de projets pilotes au niveau communautaire et par le recours aux conseils techniques d'experts de haut niveau.	1.1 Nombre de projets pilotes au niveau local qui ont été transposés à l'échelle nationale grâce à un financement de l'État 1.2 Nombre de lois et de politiques qui ont été modifiées pour améliorer la qualité des services publics fournis aux enfants	1.1.1 Dossiers de l'UNICEF 1.2.1 Dossiers officiels du Gouvernement (2010)	Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire; Ministère de la santé; Ministère de l'éducation; Bureau du Procureur général; Ministère du développement rural et régional; Service du bien-être social; Service du développement de l'islam en Malaisie (JAKIM); Service du développement communautaire (KEMAS); Service des affaires relatives aux Orang Asli (JHEOA); Équipe de planification économique du Cabinet du Premier Ministre	<i>Objectif d'Un monde digne des enfants :</i> Promouvoir une vie plus saine; assurer une éducation de qualité <i>Objectifs du Millénaire pour le développement :</i> Réduire la mortalité des enfants; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; combattre le VIH/sida; protéger les personnes vulnérables <i>Objectif du Millénaire pour le développement :</i> Mettre en place un partenariat mondial pour le développement
	2. Les groupes d'enfants mal desservis bénéficient de politiques, de stratégies et de partenariats améliorés en vue de la réduction des écarts observés dans les indicateurs sociaux en ce qui concerne l'accès aux services sanitaires, éducatifs et sociaux.	2.1 Nombre de politiques et de stratégies gouvernementales qui ont été modifiées pour éliminer les inégalités entre les enfants 2.2 Nombre d'enfants faisant partie de groupes marginalisés qui reçoivent des services éducatifs, sanitaires et sociaux de qualité	2.1.1 Dossiers officiels du Gouvernement (2010) 2.2.1 Rapports sur l'index du développement de l'enfant 2.2.1 Malaysia-Info		
	3. La base de connaissances sur les enfants en Malaisie est renforcée au moyen de plusieurs projets de recherche analytique de grande qualité, axés sur les enfants et contribuant à la concertation sur les politiques sociales.	3.1 Nombre d'études analytiques et de dossiers produits sur la situation des enfants en Malaisie 3.2 Nombre d'études et d'enquêtes publiées sur les connaissances, les attitudes et les pratiques 3.3 Nombre d'études d'analyse des coûts réalisées 3.4 Pourcentage de la population connaissant bien la teneur de la Convention relative aux droits de l'enfant	3.1.1 Dossiers de l'UNICEF 3.2.1 Enquête nationale (2010)		

<i>Domaine d'intervention prioritaire selon le Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'intervention/résultat de référence estimatif dans ce domaine</i>	<i>Principaux indicateurs des progrès réalisés</i>	<i>Moyen de vérifier les résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Objectifs auxquels les résultats attendus dans ce domaine contribueront :</i>
	4. Le partage avec d'autres pays des données d'expérience de la Malaisie en matière de développement ainsi que de ses pratiques optimales est facilité.	4.1 Nombre de voyages d'étude en Malaisie facilités par l'UNICEF 4.2 Nombre de spécialistes dépêchés depuis la Malaisie grâce à l'intervention de l'UNICEF	4.1.1 Dossiers de l'UNICEF 4.2.1 Dossiers de l'UNICEF		
	5. Le rôle de l'UNICEF et les modalités de son engagement en Malaisie, notamment au-delà de l'horizon 2010, sont énoncés dans un nouveau modèle de financement tripartite.	5.1 Ressources reçues du Gouvernement malaisien 5.2 Fonds collectés sur le plan national en Malaisie	5.1.1 Dossiers de l'UNICEF 5.2.1 Dossiers de l'UNICEF		